Image not found or type unknown

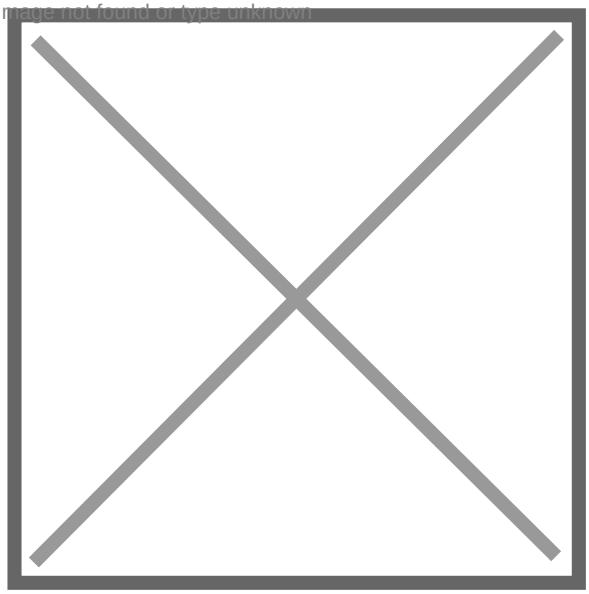

Altération du jugement du demandeur

Par **espace_old**, le **18/11/2007** à **10:01**

Mon épouse souhaite divorcer après 20 ans de mariage... Cette personne a de graves problèmes psychologiques et "j'accompagne" ses crises (ultra violentes) depuis 9 ans... plusieurs de nos ami(e)s ont pu le constater et pense qu'elle devrait se faire soigner mais elle s'y refuse (donc pas de constat médical de son état)... elle est actuellement en période de crise et veut demander le divorce... je ne souhaite pas la suivre dans cette voie et espère toujours la voir un jour guérir... comment un juge statuerait-il s'il y a un doute sur la santé mentale du demandeur?... merci de vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés